



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 février 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 2 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et autres
questions d'organisation**

Projet de décision déposé par le Président du Conseil, Munir Akram (Pakistan)

Procédure de prise de décision applicable aux organes de session et organes subsidiaires du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) : session de 2021 du Conseil

Notant avec préoccupation les répercussions que continue d'avoir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions connexes qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies et aux voyages internationaux pour contenir la propagation de la COVID-19, le Conseil économique et social décide que, pendant sa session de 2021, ses organes de session et ses organes subsidiaires peuvent, lorsque leur président ou leur présidente estime qu'il n'est pas possible de tenir une réunion plénière en raison de la pandémie de COVID-19, appliquer *mutatis mutandis* la procédure énoncée dans la décision 2020/205 du 3 avril 2020, intitulée « Procédure de prise de décision du Conseil économique et social pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».

